Statistics Canada Statistique Canada

Guide explicatif
Annexe I - Participation au capital-actions

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES PERSONNES MORALES
Division de l'organisation et des finances de l'industrie
2017

TABLES DES MATIÈRES

1. *La Loi sur les déclarations des personnes morales* ***3***

2. *Qui doit produire une déclaration ?* ***3***

Personne morale inactive : 3
Dissolution : 4
Fusion : 4

3. *Annexe I – Participation au capital-actions* ***6***

1 – Pour commencer et conseils pour parcourir le questionnaire 8
2, 3 – Information sur la personne morale et Exercice financier (Q1) 10
4 – Changement de statut juridique (Q2–Q15) 11
a) Dissolution 11
b) Changement de dénomination sociale 12
c) Fusion 12
d) Changement de juridiction 12
5 - Nature de l'activité (Q16) 12
6 – Information sur la personne morale déclarante (Q17–Q21) 13
7 – Capital-actions de la personne morale déclarante (Q22–Q30) 14
8 – Administrateurs et dirigeants de la personne morale (Q31-Q39) 17
9 – Propriétaire du capital-actions de la personne morale déclarante (Q40– Q44) ... 19
10– Groupes liés (Q45) 20
11 – Autres actionnaires (Q46–Q47) 21
12 – Capital-actions des personnes morales appartenant à la personne morale déclarante (Q48-Q54) 21
13 – Dette à long terme de la personne morale déclarante (Q55-Q56) 23
14 – Personne-ressource (Q57) 23
15 – Consentement à l'utilisation de renseignements pré-remplies (Q58) 23
16 – Personnes-ressources additionnelles (Q59) 24
17 – Commentaires (Q60-Q62) 24
18 – Soumission des données 25

4. *Contacter-nous* ***25***

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

La Loi sur les déclarations des personnes morales

La *Loi sur les déclarations des personnes morales* (LDPM) est administrée par le statisticien en chef sous l'autorité du ministre de l'industrie. Elle a pour but de recueillir des renseignements sur la propriété des personnes morales qui exercent des activités au Canada. Les informations recueillies sont utilisées pour évaluer l'étendue et les effets de la propriété et du contrôle étranger dans l'économie canadienne. La *Loi sur les déclarations des personnes morales* exige la présentation d'un rapport annuel au Parlement.

La collecte de données pour l'Annexe I – Participation au capital-actions se fait à partir du Système de Questionnaire Électronique (SQE) de Statistique Canada. L'adoption du SQE permet entre autre l'utilisation de données pré-remplies, qui pour sa part vient réduire le fardeau de réponse. De plus, l'adoption du SQE réduit le besoin de papier et permet à Statique Canada une bonne gestion du fardeau de réponse accumulé. Ces mesures s'alignent avec les plans d'action du Gouvernement du Canada tel, la réduction du fardeau administratif et la réduction de l'utilisation du papier.

Qui doit produire une déclaration ?

Toute personne morale qui répond aux critères suivants est tenue de produire une déclaration :

- Chaque **personne morale individuelle** faisant affaire au Canada dont les actifs se chiffrent à plus de 600 millions de dollars ou le revenu brut excède 200 millions de dollars,
- Chaque personne morale faisant **partie d'un groupe de personnes morales** sous contrôle d'une seule personne morale dont les actifs **combinés** se chiffrent à plus de 600 millions de dollars ou le revenu brut **combiné** excède 200 millions de dollars,
- Personne morale ayant des titres de créances à long termes ou un avoir qui excède une valeur comptable de 1 million de dollars détenus par des personnes ne résidant pas au Canada.

L'*Annexe I – Participation au capital-actions* doit être complétée **dans les 90 jours** suivant la fin de l'exercice financier. Faute de produire une déclaration, la personne morale ainsi que chacun de ses administrateurs/dirigeants peuvent être passible d'une amende.

Personne morale inactive :

Une personne morale « inactive », signifie qu'il n'y a plus d'activité économique, mais qu'elle existe toujours en tant qu'entité légale. Utilisez le tableau suivant afin de déterminer si vous êtes tenue de remplir le questionnaire.

Personnes morales	Inactive	Répond aux critères	Fait partie d'un groupe de personnes morales	Est tenue de remplir

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

	(à la fin de l'exercice financier)		**sous contrôle d'une personne morale**	
ABC Ltée	Oui	Oui	Non	Oui
KLM Inc.	Oui	Non	Oui	Oui
XYZ Ltée	Oui	Non	Non	Non

***Veuillez noter que les personnes morales inactives doivent remplir le questionnaire jusqu'à ce qu'elles soient dissoutes.**

Dissolution :

On parle de la « dissolution » d'une personne morale quand elle cesse d'avoir une existence légale. Utilisez le tableau suivant afin de déterminer si vous êtes tenue de remplir le questionnaire.

Personnes morales	**Fin de l'exercice financier**	**Date de dissolution**	**Est tenue de remplir**
A	31 décembre 2008	11 décembre 2008	Non
B	30 novembre 2008	11 décembre 2008	Oui

***À noter :** Une personne morale qui a « l'intention » de se dissoudre ou qui est « en cours » de dissolution doit remplir un questionnaire tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas complètement dissoute. Suite à la dissolution, nous apprécierions si vous pouviez nous faire parvenir une copie du certificat de dissolution afin que nous puissions mettre à jour nos dossiers.

Fusion :

Regroupement de deux ou plusieurs personnes morales en vertu duquel la nouvelle acquiert l'actif et prend en charge le passif des personnes morales regroupées, qui par la suite seront dissoutes. Utilisez le tableau suivant afin de déterminer si vous êtes tenue de remplir le questionnaire.

Personnes morales fusionnées	**Prédécesseurs**	**Résultante**	**Date de la fin de l'exercice financier**	**Date de la fusion**	**Est tenue de remplir pour 2008**
A		Oui	31 décembre 2008	11 décembre 2008	Oui
B	Oui		31 décembre 2008	11 décembre 2008	Non
C	Oui		31 octobre 2008	11 décembre 2008	Oui

*** À noter :** Suite à la fusion, nous apprécierions si vous pouviez nous faire parvenir une copie du certificat de fusion afin que nous puissions mettre à jour nos dossiers.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

La question 2 de la déclaration QE demande aux répondants si la personne morales a subit un changement de nature juridique. Selon la réponse et la date du changement, l'application déterminera s'il y a lieu ou non de compléter la déclaration. Prière de suivre les directives à l'écran. Cette section de la déclaration QE permet aussi aux répondants d'inclure en pièce-jointe, une copie électronique du certificat de fusion. Nous encourageons cette pratique dans le but d'améliorer la qualité des données.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Annexe I – Participation au capital-actions

La nouvelle *Annexe I – Participation au capital-actions* – questionnaire électronique (QE), pour laquelle la collecte est effectué par le biais d'une application web de Statistique Canada, remplace les versions papier et électronique antérieures de l'*Annexe II – Participation au capital-actions*. Malgré que la méthode de collecte ait changé, l'information recueillie demeure la même qu'auparavant.

Le nouveau QE *Participation au capital-actions* comprend une logique et des flux permettant à l'outil de diriger les répondants d'une question ou section à une autre basé sur les réponses données. Conséquemment, les questions ou sections ne pourraient pas tous être applicables selon le cas.

Une logique a aussi été programmée afin de vérifier la cohérence de l'information entre les questions et sections. Pour certains cas, un message d'avertissement peut s'afficher pour indiquer au répondant que l'information rapportée ne concorde pas et que celle-ci devrait être révisée afin de poursuivre. Dans d'autres situations, lorsque des informations incohérentes sont détectées, un message d'erreur sera affiché et le répondant devra corriger l'information avant de poursuivre son chemin (champs obligatoires).

Le nouveau QE *Participation au capital-actions* permet de fournir au répondant un questionnaire avec des données préremplies pouvant être vérifiées et mises-à-jour au besoin. Lorsque permit et possible, l'information du QE *Participation au capital-actions* sera préremplie avec des renseignements fournis dans des déclarations précédentes ou avec des informations provenant de recherches de sources publiques externes. Lorsqu'un répondant complètera une déclaration préremplie, on lui demandera de vérifier l'information présentée et la corriger ou la mettre à jour au besoin.

La déclaration QE *Participation au capital-actions* est divisée en 18 sections et recueille des renseignements variés au sujet de la personne morale répondante. Les sections, et l'information recueillit à l'intérieur de celles-ci, seront décrites brièvement dans ce guide. À l'exception de la deuxième section, qui se réfère à l'utilisation de la nouvelle application, chacune des sections se rapporte aux versions papier et électronique précédentes de *l'Annexe II – Participation au capital-actions* (à présent Annexe I) :

1. Pour commencer (Accès et Login) et conseils pour parcourir le questionnaire
2. Information sur la personne morale
3. Exercice financier (Q1)
4. Changement de statut juridique (Q2–Q15)
    a. Dissolution (Q3–Q4)
    b. Changement de dénomination sociale (Q5–Q7)
    c. Fusion (Q8–12)
    d. Changement de juridiction (Q13–Q15)

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

5. Nature de l'activité (Q16)
6. Personne morale déclarante (Q17–Q21)
7. Capital-actions de la personne morale déclarante (Q22–Q30)
8. Administrateurs et dirigeants (Q31–Q39)
9. Propriétaire du capital-actions de la personne morale déclarante (Q40–Q44)
10. Groupes liés (Q45)
11. Autres actionnaires (Q46–Q47)
12. Capital-actions des personnes morales appartenant à la personne morale déclarante (Q48–Q53)
13. Dette à long terme de la personne morale déclarante (Q55–Q56)
14. Personne-ressource (Q57)
15. Consentement à l'utilisation de renseignements préremplis (Q58)
16. Personnes-ressources additionnelles (Q59)
17. Commentaires (Q60–Q62)
18. Soumission des données

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

1 – Pour commencer et conseils pour parcourir le questionnaire

Les sections « Pour commencer » et « Conseils pour parcourir le questionnaire » fournissent des renseignements d'ordre général au sujet de la collecte de l'information de l'*Annexe I – Participation au capital-actions* en règle avec la *Loi sur les déclarations des personnes morales.*

Pour accéder à la déclaration dans le SQE

Les personnes morales recevront une invitation à compléter l'Annexe I – Participation au capital-actions par courriel ou une lettre par la poste.

Si une invitation est reçue par courriel, un lien est disponible pour accéder au questionnaire. Si une lettre vous est transmise, l'adresse URL devra être entrée manuellement dans la barre d'adresse de votre fureteur.

Accès à la déclaration

Si le lien **Accès à la déclaration** ne s'ouvre pas, copiez ce lien https://www68.statcan.gc.ca/ecp-pce/ et collez-le dans la barre d'adresse de votre navigateur. Ensuite :

- ouvrez une session en utilisant votre **code d'accès sécurisé** « CAS »;
- entrez votre **mot de passe temporaire** (premier 9 chiffres du **numéro d'entreprise** attribué à votre entreprise par l'Agence du revenu du Canada, ie **123456789**RC0001), ou entrer le mot de passe créé lors du cycle de collecte précédent; et/ou;
- créez un nouveau mot de passe lorsqu'on vous le demandera.

Pour tous renseignements, veuillez communiquer avec nous.
Courriel : statcan.sos-sos.statcan@canada.ca
Téléphone : 1-877-949-9492
ATS (appareil de télécommunications pour personnes sourdes) : 1-855-382-7745

Heures d'ouverture : lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h à 17 h, heure de l'Est.

Pour commencer

Pourquoi recueillons-nous ces renseignements?

La présente déclaration vise à recueillir des renseignements détaillés sur la propriété et le contrôle étrangers dans l'économie canadienne. Ces renseignements serviront à suivre et analyser le niveau de contrôle étranger au Canada ainsi qu'à prendre des décisions stratégiques qui influeront sur le niveau de contrôle étranger dans des industries choisies.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Les renseignements recueillis serviront pour les besoins de l'administration de la *Loi sur les déclarations des personnes morales*.

En vertu de la *Loi sur les déclarations des personnes morales*, il est obligatoire de remplir la présente déclaration.

L'article 9 de la *Loi sur les déclarations des personnes morales* prévoit des peines à défaut de déposer une déclaration.

Parcourir le questionnaire

Pour passer à la prochaine page, cliquer sur le bouton « **Suivant** » situé au bas de chaque page.

Pour revenir à la page précédente ou plus loin à l'arrière, cliquez sur le bouton « **Précédent** » situé au bas de chaque page.

Pour passer d'un item à l'autre sur une même page, cliquez sur la clé « **Tab** » de votre clavier ou utilisez votre souris.

Afin de mettre à jour les renseignements d'un dirigeant ou administrateur ou d'un actionnaire (personne morale ou individu) existant avec des données remplies à l'avance, cliquer sur le bouton « **Mettre à jour** » situé directement sous le nom du dirigeant ou administrateur ou de l'actionnaire (personne morale ou individu).

Pour fournir les renseignements au sujet d'un nouveau dirigeant ou administrateur ou un nouvel actionnaire (personne morale ou individu), cliquer sur le bouton « **Continuer »** situé directement sous le nom du dirigeant ou administrateur ou de l'actionnaire (personne morale ou individu).

Délai d'inactivité d'une session

Un message de délai d'inactivité s'affichera après 1 heure et 55 minutes d'inactivité. Afin de continuer votre session et éviter de perdre les renseignements, appuyez sur le bouton Rester connecté au cours des 5 minutes suivantes, sinon votre session sera interrompue.

Sauvegarder vos informations

Pour sauvegarder les informations entrées et compléter le questionnaire plus tard, appuyez sur le bouton « **Arrêter et terminer plus tard** » qui se situe au bas de chaque page. Vous pourrez reprendre votre questionnaire à l'endroit où vous l'avez laissé.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Aide additionnelle

Pour certaines questions, un bouton « **Aide** » est disponible pour expliquer plus en détail la question et offrira des exemples et des définitions.

Le bouton « **Aide** » est situé à la droite de la question.

Temps mort

À l'occasion, vous pourriez rencontrer des temps morts entre certaines questions. Ces délais, bien involontaire, peuvent survenir dans certaines sections en vertu du volume d'information et de la logique entre certaines questions. Les sections tel que : « Capital-actions de la personne morale déclarante », ainsi que « Administrateurs et dirigeants » qui permettent l'ajout de plusieurs renseignements nécessitant du temps de traitement additionnel dans l'arrière-plan. Ceci peut expliquer la majorité des temps morts et délais entre les pages et sections.

2, 3 – Information sur la personne morale et Exercice financier (Q1)

Les sections « Information sur la personne morale » et « Exercice financier » comprennent des renseignements tels que la dénomination sociale, l'adresse et l'adresse postale ainsi que la date de la fin de l'exercice financier.

Cette section permet d'apporter des corrections à la dénomination sociale, à l'adresse, à l'adresse postale ou l'exercice financier.

Nota: Ne pas apporter de correctifs à la dénomination sociale à cette section si ce dernier découle d'un véritable changement de dénomination sociale ou de juridiction. Ce genre de changement juridique doit être rapporté aux questions 2 à 15 dans la section suivante.

La personne morale déclarante doit indiquer tout changement à sa dénomination sociale à la question 5. Si vous n'êtes pas certain comment procéder suite à un changement quelconque de la personne morale déclarante, veuillez-vous référer à la section « Qui doit produire une déclaration ? » à la page 3.

Champ obligatoire – Information sur la personne morale (Pays):

L'application ne permettra pas de passer à la prochaine page si un pays n'est pas identifié à « Dénomination sociale et l'adresse ».

Champ obligatoire–Q1

L'application ne permettra pas de passer à la section suivante si une date n'est pas fournie à cette question.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Le « CCID » est le numéro d'identification de la personne morale aux fins de la LDPM. Il s'agit d'un identificateur unique de huit chiffres attribué, par notre système, à chaque personne morale figurant dans notre base de données. Le « CCID » est affiché au haut de toutes les pages à côté de la dénomination sociale.

4 – Changement de statut juridique (Q2–Q15)

La section « Changement de statut juridique » recueille des informations au sujet de changements pouvant avoir une incidence sur la façon dont la déclaration *Participation au capital-actions* est complétée. Lorsqu'une personne morale subit un changement à son statut juridique, veuillez joindre une copie du certificat du changement avec la déclaration. (**Nota** : les certificats joints à votre déclaration sont transmis immédiatement après avoir compléter les informations demandées pour passer à la prochaine page.)

Malgré qu'il s'agisse d'une nouveauté dans le QE *Participation au capital-actions*, les renseignements et certificats concernant les changements de statut juridique étaient recueillis sur une base occasionnelle quand de tels changements survenaient.

Champ obligatoire–Q2:

Il s'agit d'une question « Oui » ou « Non ». L'application ne permettra pas de passer à la prochaine section si « Oui » est choisi à la Q2 et que le type de changement de statut juridique n'est pas précisé. Si une personne morale a subi plusieurs changements au cours de la dernière année, veuillez choisir le dernier changement à être survenu et fournir tous les documents pertinents en utilisant la fonctionnalité de pièces-jointes.

Quand « Oui » est sélectionné, une liste de 4 changements apparaîtra : a) Dissolution, b) Changement de dénomination sociale, c) Fusion, et d) Changement de juridiction.

Veuillez choisir le changement approprié. Selon le choix, le SQE va déterminer le flux approprié et inciter des questions additionnelles.

a) Dissolution (Q3–Q4)

La dissolution d'une personne morale lorsque celle-ci cesse d'exister en tant qu'entité juridique. Le QE recueillera la date effective de la dissolution et déterminera quelles sections de la déclaration devront être complétées.

Si la dissolution survient **après** la fin de l'exercice financier éligible, la personne morale est tenue de compléter la déclaration. Si la dissolution survient **avant** la fin de l'exercice financier éligible, la personne morale n'aura qu'à compléter quelques informations. Veuillez joindre une copie du certificat de dissolution pour la personne morale.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

b) Changement de dénomination sociale (Q5–Q7)

Une personne morale éligible, qui a subi un changement de dénomination sociale, est tenue de compléter une déclaration *Participation au capital-actions*. La nouvelle dénomination sociale et la date effective du changement pour la personne morale est recueillie à cette section de la déclaration. Veuillez joindre une copie du certificat de changement de dénomination sociale pour la personne morale.

La dénomination sociale de la personne morale apparaissant dans l'ensemble de l'application dépendra de la date effective du changement. Un changement de dénomination sociale qui survient **avant** la fin de l'exercice financier éligible de la personne morale sera reflétée dans l'application.

c) Fusion (Q8–Q12)

Une fusion est le regroupement de deux personnes morales ou plus par le transfert de l'actif et la prise en charge de passif par une des personnes morales participantes ou une nouvelle personne morale.

Si la fusion survient **après** la fin de l'exercice financier éligible, la personne morale est tenue de compléter la déclaration pour elle-même. Si la fusion survient **avant** la fin de l'exercice financier éligible, une déclaration doit être complétée pour la personne morale résultante. Veuillez joindre une copie du certificat de fusion pour la personne morale.

d) Changement de juridiction (Q13–Q15)

Une personne morale éligible qui subit un changement de juridiction est tenue de compléter une déclaration *Participation au capital-actions*. La nouvelle juridiction ainsi que la date effective de ce changement sont recueillies à cette section. Veuillez joindre une copie du certificat de changement de juridiction pour la personne morale.

5 - Nature de l'activité (Q16)

La « Nature de l'activité » est la **principale** activité commerciale menée par la personne morale déclarante. Si la personne morale est inopérante à la fin de son exercice financier, elle doit inscrire **Inactive** à la rubrique « Nature de l'activité ». Dans ce cas, veuillez-vous référer à la page 3 sous la section « Qui doit produire une déclaration ? »

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

6 – Information sur la personne morale déclarante (Q17–Q21)

Les questions à la section 'Information sur la personne morale déclarante' recueillent des renseignements au sujet de la constitution en personne morale de la personne morale déclarante.

Q17- Veuillez vérifier, corriger ou fournir la date de constitution en personne morale
Si vous avez signalé une **fusion** ou **changement de juridiction**, la date effective de la fusion ou du changement de juridiction devient la nouvelle date de constitution en personne morale.

Si vous avez signalé un **changement de dénomination sociale** la date de constitution en personne morales ne change pas.

Q18- Veuillez vérifier, corriger ou sélectionner la loi de constitution en personne morale

Si « Provinciale » ou « Hors du Canada » est sélectionné, vous serez incités à préciser la province ou le pays.

Q19- Veuillez vérifier, corriger ou sélectionner le mode de constitution en personne morale

Si « Autre » est sélectionné, vous serez incités à préciser le mode de constitution en personne morale.

Q20- Veuillez vérifier, corriger ou sélectionner le genre de personne morale

Société privée sous contrôle canadien (SPCC)

- Elle est une société privée,
- Elle n'est pas contrôlée, directement ou indirectement, par une ou plusieurs personnes non résidentes.

Autre société privée

- Elle réside au Canada,
- Elle n'est pas une société publique.

Société publique

- Elle a une catégorie d'actions inscrites à une bourse de valeurs visées par le règlement au Canada.

Société contrôlée par une société publique

- Si votre société est une filiale canadienne d'une société publique, elle ne remplit pas les conditions pour être considérée comme une société publique.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Autre société

- Si 'Autre société' est sélectionnée, on vous demandera de préciser le type.

Q21- Est-ce que cette personne morale est sous contrôle étranger?

Si « Oui » est sélectionné, on vous demandera de préciser le pays de contrôle.

Champs obligatoires– Q17, 18, 19 et 20:

L'application ne permettra pas de passer à la prochaine section si:

- les questions 17, 18, 19 et 20 ne sont pas remplies; ou
- à la question 18, si « Province » a été sélectionné et que « préciser » est laissée sans réponse

7 – Capital-actions de la personne morale déclarante (Q22–Q30)

Les renseignements recueillis à cette section sont essentiels dans la détermination de la propriété et du pays de contrôle ultime.

Les questions de cette section recueillent des renseignements au sujet des actions offertes par la personne morale. Les renseignements sont recueillis pour un **maximum de 10** catégories d'actions différentes. Si la personne morale a offert **plus de 10** catégories d'actions différentes, veuillez **énumérer les catégories d'actions avec des droits de votes en premier**.

Q22- sommaire des catégories d'actions

Cette question fournie des renseignements sommaires des catégories d'actions au dossier. Ces renseignements doivent être vérifiés et corrigés, au besoin.

- Si les renseignements sommaires sont exacts pour une catégorie d'actions, choisissez **Option 1** : « Oui, l'information ci-dessus est exacte », suite auquel l'application procédera à la question 24.
- Si la catégorie d'actions n'existe plus, choisissez **Option 2** : « Non, cette catégorie d'actions n'existe plus ». Choisir cette option supprimera tous les renseignements associés à cette catégorie d'actions.
- Si les renseignements sommaires contiennent des erreurs ou nécessitent des changements, choisissez **Option 3** : « Non, mettre à jour l'information ». L'application procédera à la question 23 où vous pourrez apporter les corrections nécessaires.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Champ obligatoire–Q23-nom de la catégorie

L'application ne permettra pas de passer à la prochaine question si le nom de la catégorie n'a pas été précisé.

Vous êtes appelés à mettre à jour les renseignements des actions recueillies auparavant.

Champ obligatoire-Q24-autres catégories d'actions

L'application ne permettra pas de passer à la prochaine question si le « Oui » a été sélectionné à la question 24 et que le nombre de catégories d'actions n'a pas été précisé ou est « 0 ».
S'il existe des catégories d'actions additionnelles, en plus de celles affichées à la question 22, entrer le nombre de catégories additionnelles. Vous serez appelés à décrire ces catégories d'actions à la question 25.
Nota : le nombre total de catégories d'actions rapporté (questions 22 et question 24) ne peut excéder 10. Si la personne morale a offert plus de 10 différentes catégories, veuillez énumérer les catégories d'actions avec droits de votes en premier, suivi de celles avec des options.

Champ obligatoire-Q25-nom de la catégorie

L'application ne permettra pas de passer à la prochaine question si le nom de la catégorie n'a pas été précisé.

Les questions 24 et 25 recueillent des renseignements sur d'autres catégories offertes par la personne morale, mais qui ne sont présentement pas reflétées sur la base de données de la *Loi sur les déclarations des personnes morales*.

Veuillez compléter les informations pour chacune des catégories d'actions offertes qui ont été énumérés à la question 24. Les questions 23 et 25 recueillent les renseignements suivant :

Description de chacune des catégories d'actions : Décrivez en détail toutes les options ou autres contrats relatifs à cette catégorie. Dans l'espace fournie, indiquer le nom de chacune des catégories d'actions (ex. : actions ordinaires, actions privilégiées, etc.)

Nombre d'actions autorisées : Indiquez si le nombre total d'actions autorisé offert par la personne morale est **illimité** ou **limité**. Si limité est sélectionné, vous aurez à préciser le nombre d'actions autorisées.

Montant du capital-actions autorisés : Indiquez si le montant ($) total du capital-actions autorisés est **illimité** ou **limité**. Si limité est sélectionné, vous aurez à préciser le montant total du capital-actions autorisées en dollars entier.

Droit de vote : Identifiez les droits de votes associés avec chacune des catégories d'actions. S'il s'agit d'une catégorie d'actions avec des droits de votes, veuillez préciser le nombre de votes par action.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Nombre d'actions offertes à la souscription publique depuis 5 ans : Indiquez combien d'actions de chacune des catégories ont été offertes au publique pour achat au cours des cinq dernières années.

Les questions 26 à 30 recueillent les renseignements au sujet des pays dans lesquels les actions sont détenues ou possédées.

Q26-pays d'appartenance

Affiche une liste antérieure des pays rapportés où des actions sont détenues ou possédées. Vérifier, et au besoin, corriger l'information recueillie auparavant.

Champ obligatoire-Q27-nombre de pays où les actions de la personne morale sont détenues ou possédées.

Rapporter le nombre de pays additionnels dans lesquels des actions sont détenues ou possédées.

Lorsque « Oui » est sélectionné, le nombre de pays (ou pays additionnels) où sont détenues ou possédées des actions doit être précisé. L'application ne permettra pas de passer à la prochaine question si le nombre de pays n'est précisé.

Champ obligatoire-Q28-autres pays où les actions de la personne morale sont détenues ou possédées.

Préciser le nom du pays pour tous les pays énumérés à la question 27. Si le nombre de pays dans lesquels des actions sont détenues ou possédées est erroné, veuillez retourner à la question 27 et corriger l'information.

Champ obligatoire-Q29-nombre d'actions détenues ou appartenues dans chaque pays.

Cette question affiche les renseignements pour les catégories d'actions recueillies au préalable et présenté à la question 23. La somme du nombre d'action (pour chacune des catégories d'action) aux questions 29 et 30 ne peut dépasser le nombre d'actions autorisé, tel que précisé à la question 23 et/ou 25 respectivement.

Champ obligatoire-Q30- nombre d'actions détenues ou appartenues dans chaque pays.

Cette question recueille les renseignements pour les catégories d'actions additionnelles déclarées à la question 25.

Énumérez le nombre d'action détenue ainsi que leur classe pour chaque pays. Le nombre d'action pour lequel aucun pays ne peut être précisé est aussi recueilli dans cette question.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Nota*:* Un maximum de 12 pays différents au total peut être précisé aux questions 26 et 28. Si les actions de la personne morale déclarante sont détenues ou appartenues dans plus de 12 pays différents, veuillez énumérer les 11 pays avec le plus grand nombre d'actions. Un 12e groupe, « Tout autre pays » sera affiché où vous devez rapporter la somme pour toutes les actions détenues ou appartenues dans ces autres pays. Vous n'avez pas besoin d'énumérer le nom des autres pays.

8 – Administrateurs et dirigeants de la personne morale (Q31-Q39)

Les questions 31 à 39 recueillent les renseignements à propos des administrateurs et des dirigeants de la personne morale

Q31-administrateurs et dirigeants de la personne morale

Énumérer les administrateurs et les dirigeants de la personne morale à la fin de l'exercice financier. Utiliser le bouton approprié pour **enlever** le nom d'un administrateur ou d'un dirigeant qui n'était pas en poste à la fin de l'exercice financier; ne pas l'écraser avec le nom d'un nouveau dirigeant ou administrateur.

Ajouter le nom de tout administrateur ou dirigeant qui n'apparaît pas, et qui était en poste à la fin de l'exercice financier dans les champs fournis, et appuyer sur le bouton « **Ajouter** » pour les ajouter à la liste.

Une fois que la liste des administrateurs et des dirigeants a été mise à jour, appuyez sur le bouton « **Suivant** ». Une page sommaire affichera le nom des administrateurs et des dirigeants énumérés à la question 31, ainsi que les renseignements détaillés déjà en filière pour ceux-ci.

Vérifier l'information sommaire recueillie au préalable et apporter les changements nécessaires en vous servant du bouton « **Mettre à jour** ». Appuyer sur le bouton « **Continuer** » pour compléter les informations exigées pour un nouveau dirigeant ou administrateur.

Appuyer sur les boutons « **Mettre à jour** » ou « **Continuer** » aura comme résultat l'ouverture des questions 32 à 36, alors qu'appuyer sur le bouton « **Suivant** » vous dirigera à la question 37.

Nota : le nombre total de catégories d'actions rapporté (questions 22 et question 24) ne peut excéder 10. Si la personne morale a offert plus de 10 différentes catégories d'actions, veuillez énumérer les catégories d'actions avec droits de votes en premier, suivi de celles avec des options.

Les questions 32 à 36 recueillent les renseignements au sujet de chaque administrateur et dirigeant de la personne moral déclarante.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Champ obligatoire-Q32 (pays de résidence)

Veuillez indiquer l'adresse de résidence principale de l'administrateur ou du dirigeant. Cette information se réfère à l'adresse personnelle de l'administrateur ou du dirigeant, et **non** à l'adresse de la personne morale.

L'application ne permettra pas de passer à la section suivante si le pays de résidence n'est pas précisé.

Q33-administrateur

Indiquer si l'individu en question est un **administrateur** de la personne morale déclarante.

Q34-poste principale

Indiquer le poste principale occupé par de l'administrateur ou du dirigeant. Si « autre » est sélectionné, veuillez préciser la position lorsque sollicité.

Q35-citoyenneté

Préciser la citoyenneté de l'administrateur ou du dirigeant

Q36-actions

Indiquer si l'administrateur ou le dirigeant possède des actions de la personne morale déclarante.

Champ obligatoire-Q37-nombre d'actions sous chaque administrateur ou dirigeant

Veuillez vérifier, corriger ou fournir le nombre d'actions possédées par chaque administrateur et dirigeant de la personne morale.

La somme du total des actions détenues ou possédées par les administrateurs et les dirigeants pour une catégorie d'actions particulière ne peut pas dépasser le nombre total d'actions ayant été déclaré comme détenues ou possédées pour cette catégorie d'actions aux questions 29 ou 30. L'application ne permettra pas de passer à la prochaine question jusqu'à ce que l'information soit corrigée.

Q38, 39–groupe lié

Les questions 38 et 39 recueillent des renseignements au sujet des individus parmi les administrateurs et les dirigeants qui formeraient un groupe lié au sein de la personne morale déclarante. Un groupe lié, tel que défini par cette loi, est composé d'individus qui sont liés par sang, par mariage ou union civil, ou par adoption. Veuillez préciser le nombre de groupes liés

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

à la Q38 et par la suite, identifier les administrateurs et les dirigeants qui appartiennent à chaque groupe lié.

Nota : Chaque groupe lié doit être composé d'au moins 2 membres. Si un administrateur ou un dirigeant ne fait pas partie d'un groupe lié, choisissez l'option « Ne fait pas partie d'un groupe lié ».

9 – Propriétaire du capital-actions de la personne morale déclarante (Q40–Q44)

Les questions 40 à 44 recueillent des renseignements au sujet de personnes morales, d'individus ou de groupes liés qui détiennent ou possèdent 10% ou plus des actions offertes de quelconque catégorie d'actions et qui n'ont pas été rapporté à la question 37.

Champ obligatoire-Q40

L'application ne permettra pas de passer à la prochaine question si le type (individu ou personne morale) n'est pas sélectionné.

La question 40 recueille les noms des personnes morales, des individus ou des groupes liés qui rencontre le critère de pourcentage (mentionné ci-dessus). Utiliser le bouton « **Ajouter** » pour ajouter une personne morale ou un individu à la liste ou le bouton « **Enlever** » pour retirer un élément. Si un nom apparaissant sur la liste ne rencontre plus les critères ci-dessus, ou encore contient une erreur, veuillez ne pas écraser ce dernier avec un nouveau nom. Utiliser plutôt le bouton « **Enlever** » pour retirer celui-ci et le rajouter à nouveau au besoin.

Vous devez obligatoirement choisir un « Type » pour toutes les personnes morales, les individus et les groupes liés énumérés. Le « Type » fait référence au fait que le nom énuméré est soit celui d'une personne morale ou un individu. Le type « Individu » devrait servir pour tout individu, société, fiducie, société en nom-commandite ou autre entité qui n'est pas une personne morale désignée.

En appuyant sur « Suivant », le prochain écran affichera des informations sommaires pour toutes les personnes morales, les individus et les groupes liés énumérés. Vérifier l'information recueillie antérieurement et corriger celle-ci au besoin en appuyant sur le bouton « **Mettre à jour** ». Pour les personnes morales, les individus ou les groupes liés nouvellement ajouté, appuyer sur le bouton « **Continuer** » afin de fournir ou compléter les renseignements nécessaires.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Champ obligatoire-Q41-adresse

Fournir les renseignements sur l'adresse des personnes morales et individus identifiés à la question 40.

L'application ne permettra pas de passer à la prochaine question sans que le pays soit complété.

Q42-établissement principal au Canada

Fournir l'adresse de l'établissement principal au Canada, s'il y a lieu.

- Choisissez « **Non applicable** » si vous avez **déclaré une adresse canadienne** à la question 41;
- Choisissez « **Non** » si vous avez indiqué une adresse étrangère à la question 41 et **n'avez pas une adresse canadienne.**
- Choisissez **« Oui »** si vous avez indiqué une adresse étrangère à la question 41 et que la personne morale a un établissement principal au Canada, fournir l'**adresse canadienne.**

Champ obligatoire–Q43

Vérifier, corriger ou fournir le nombre d'actions possédées par chaque personne morale, individu ou groupe lié

La somme des actions possédées par une personne morale, un individu ou un groupe lié pour une catégorie d'actions particulière rapporté à la ne peut pas dépasser le nombre total d'actions ayant été déclaré comme détenues ou possédées pour cette catégorie d'actions aux questions 29 ou 30. L'application ne permettra pas de passer à la prochaine question jusqu'à ce que l'information soit corrigée.

10– Groupes liés (Q45)

Q44–nombre de groupes liés

Fournir des renseignements sur la présence ou non de groupes liés pour les individus énumérés à la question 40.

Un groupe lié, tel que défini par cette loi, est composé d'individus qui sont liés par sang, par mariage ou union civil, ou par adoption.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Q45–groupes liés

Les noms identifies comme étant des « Individu » à la question 40 seront affichés. Pour chacun d'entre eux, veuillez indiquer à quel groupe lié cet individu appartient.

Nota : Chaque groupe lié doit être composé d'au moins 2 membres. Si un individu ne fait pas partie d'un groupe lié, choisissez l'option « Ne fait pas partie d'un groupe lié ».

11 – Autres actionnaires (Q46–Q47)

Cette section recueille des renseignements sur les actionnaires qui détiennent ou possèdent plus de 5% mais moins de 10% des actions offertes pour quelconque des catégories d'actions, et qui ont une adresse à **l'extérieur du Canada**, ou que leur adresse est **inconnue** et n'ont pas été inclus aux questions précédentes. Ne déclarez pas d'actionnaires qui ont déjà été rapporté au préalable.

Q46-nombre d'actionnaires qui rencontrent le critère ci-dessus

Q47-nombre d'actions pour chacune des catégories d'actions qui sont détenues ou possédées par ces actionnaires

12 – Capital-actions des personnes morales appartenant à la personne morale déclarante (Q48-Q54)

Les questions 48 à 54 recueillent des renseignements au sujet de chaque personne morale autorisée à exercer ses activités économiques au Canada et dans laquelle la personne morale déclarante possède 10% ou plus d'actions avec droit de vote.

Q48-dénomination social de la personne morale détenue

Déclarez la dénomination sociale de chaque personne morale tel que décrit ci-dessus. Les personnes morales déjà connues seront affichées. Utilisez le bouton « **Ajouter** » pour ajouter une nouvelle personne morale rencontrant les critères de cette section. Pour retirer une personne morale qui ne rencontre plus ces critères, utilisez le bouton « **Enlever** ». Si vous devez enlever une personne morale existante, veuillez ne pas écraser l'information qui si trouve, mais plutôt utiliser le bouton « **Enlever** ». Il va de même pour une erreur à la dénomination sociale, enlever cette personne morale et l'ajouter à nouveau, plutôt que d'écraser l'information en place.

En appuyant sur « **Suivant** », le prochain écran affichera des informations sommaires pour toutes les personnes morales énumérées. Vérifier l'information recueillie antérieurement et corriger celle-ci au besoin en appuyant sur le bouton « **Mettre à jour** ». Pour les personnes morales nouvellement ajouté, appuyer sur le bouton « **Continuer** » afin de fournir ou

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

compléter les renseignements nécessaires. Lorsque vous appuyez sur les boutons « **Mettre à jour** » ou « **Continuer** », l'application vous dirigera à la question 49, où les renseignements pour la personne morale pourront être mis à jour ou complétés. Appuyez sur le bouton « Suivant » pour passer à la question 55.

Les questions 49 à 53, qui apparaissent si les boutons « **Mettre à jour** » ou « **Continuer** » sont appuyés, recueillent des renseignements au sujet des personnes morales :

Q49-adresse du siège-social

Vérifier, corriger ou compléter l'adresse du siège social de la personne morale. Si le siège social est à l'étranger, indiquez l'adresse de l'établissement principal au Canada.

Q50-mode de constitution

Vérifier, corriger ou sélectionner le mode de constitution en personne morale. Si « Autre » est sélectionné, vous serez incité à préciser le mode.

Q51-date de constitution

Vérifier, corriger ou fournir la date de la constitution en personne morale. La date de constitution en personne morale doit précéder la date de fin d'exercice de la personne morale.

Q52-lieu de constitution

Vérifier, corriger ou préciser le lieu de la constitution en personne morale. Si « Provincial » ou « Hors du Canada » est sélectionné, vous serez incité à préciser la province ou le pays, selon le cas.

Q53-pourcentage détenu directement

Vérifier, corriger ou préciser le pourcentage détenu directement par la personne déclarante. Le pourcentage d'actions détenu donnant droits de vote devrait être 10% ou plus.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

13 – Dette à long terme de la personne morale déclarante (Q55-Q56)

Le terme **débenture** signifie des titres de créances négociées sur le marché tel des obligations, des fonds-obligations et toute autre forme de dette à long terme. **Exclure :** prêts bancaires, prêts inter-sociétés, prêts aux administrateurs, etc.

Q55, 56-catégories de débentures

Ces questions recueillent des renseignements au sujet des catégories de débentures, leurs valeurs nominales pour celles émises et non-remboursées, ainsi que le montant offert à la souscription publique au Canada depuis les 5 dernières années.

14 – Personne-ressource (Q57)

Au besoin, ces renseignements serviront pour fins de suivi auprès des personnes morales. À la question 57, vérifier, corriger ou compléter l'information de la personne-ressource à contacter à propos de cette déclaration, incluant l'adresse électronique (courriel). Les renseignements suivant seront exigés :

Champ obligatoire-Q57

- Attestation (à cocher)
- Prénom
- Nom de famille
- Titre
- Adresse électronique
- Numéro de téléphone (incluant le code indicatif)
- Numéro du poste (s'il y a lieu)
- Numéro de télécopieur (incluant le code indicatif)

L'application ne permettra pas de passer à la prochaine question si un des champs est laissé sans réponse.

15 – Consentement à l'utilisation de renseignements pré-remplies (Q58)

Une nouveauté avec l'utilisation du Questionnaire électronique pour la collecte est la possibilité de préremplir certaines sections de la déclaration avec les données fournies à la période préalable.

Q58-consentement

- Choisissez « Oui » pour que la déclaration de l'année suivante soit préremplie.

- Choisissez « Non » pour que la déclaration de l'année suivante soit vierge.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

16 – Personnes-ressources additionnelles (Q59)

Avec l'adoption du questionnaire électronique SQE de Statistique Canada, les exigences de certification ont été transférées à la personne-ressource chargée de compléter la déclaration. Toutefois, celle-ci est remplacée par une exigence de fournir deux personnes-ressources additionnelles, dont l'une d'entre-elle doit être le président ou le vice-président de la personne morale déclarante, alors que l'autre doit être une personne dûment autorisée par le conseil d'administration. Si cette information n'est pas fournie, l'application ne permettra pas de passer à la prochaine question.

Chaque personne-ressource additionnelle doit être en mesure d'apporter des éclaircissements sur la présente déclaration si un représentant de Statistique Canada entre en contact suite à la réception des données. Les renseignements suivant sont exigés :

Champ obligatoire-Q59

- Prénom
- Nom de famille
- Titre ou poste occupé
- Numéro de téléphone (incluant le code indicatif)
- Adresse électronique

17 – Commentaires (Q60-Q62)

Q60–temps

Cette questionne recueille l'information sur le temps, en heures et minutes, passé à remplir cette déclarations.

Q61–commentaires

Veuillez nous fournir tous commentaires à l'égard de cette déclaration.

Q62–pièces-jointes

Il s'agit de la dernière occasion de joindre des documents pouvant appuyer votre déclaration.

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

18 – Soumission des données

Lorsque vous aurez complété votre déclaration et que vous serez prêt à la soumettre, appuyer sur le bouton « **Soumettre** ».

L'option impression n'est pas disponible à présent dans le SQE de cette déclaration. Cette fonctionnalité est en cours de développement et sera rendue disponible lorsqu'elle sera finalisée. D'ici là, vous pouvez demander un document PDF des données transmise en contactant Statistique Canada au numéro ou à l'adresse électronique ci-dessous.

Contacter-nous

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone : 1-877-949-9492 (sans frais)
ATS : 1-855-382-7745

Adresse électronique : statcan.sos-sos.statcan@canada.ca

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER